

Mairie de Châtillon-sur-Chalaronne

Place de l'Hôtel de Ville

01400 CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

Tél : 04 74 55 04 33

Mail : [mairie@chatillon-sur-chalaronne.org](mailto:mairie@chatillon-sur-chalaronne.org)

Site : [chatillon-sur-chalaronne.fr](http://chatillon-sur-chalaronne.fr)

Facebook : Ville de Châtillon sur Chalaronne

*L'enregistrement audio de la présente séance du conseil municipal est consultable en mairie.*

## Commune de Châtillon-sur-Chalaronne

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 4 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le lundi 4 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 29 mars 2022, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents** : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme CARLOT-MARTIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON. - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Ont donné un pouvoir** : Mme ROBIN représentée par Mme BAS-DESFARGES, Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

**Absents** : Mme SOUPE - Mme BUJALANCE MERLIN.

Mme Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** : Léa POYET et Geoffrey RIDEL, chargés de la gestion du camping municipal, vont se présenter brièvement en ce début de séance. Nous leur souhaitons une belle saison touristique.

**Monsieur le Maire** : avant de démarrer cette réunion, je souhaite rendre hommage à notre ancien collègue Guy MONTRADE. Maire-adjoint sous deux mandats, il avait notamment œuvré pour le marché de Châtillon-sur-Chalaronne et la mise en place de la navette Marguerite. C'était une personne reconnue bien au-delà de la Commune, spécialement dans le monde agricole puisqu'il était membre de syndicats et président de diverses structures. Il a fait avancer de nombreux projets. Il était toujours disponible. En sa mémoire, je demande une minute de silence.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 7 mars 2022**

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte-rendu de la séance du 7 mars 2022.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité (25 voix pour), sans observation, ni modification.

Page 1 sur 18

## Rapport n°1 : attribution des subventions aux associations pour 2022

Monsieur MORIN : après examen en commission Finances, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions annuelles aux associations, comme suit :

Subventions 2022 CULTURE				
ASSOCIATIONS	Demandes subventions 2021	Subventions versées 2021	Demandes subventions 2022	Total propositions 2022 (sur présentation de factures)
ACADÉMIE DE LA DOMBES	500,00 €	300,00 €	0,00 €	- €
Divin Salon- France Québec	2 000,00 €	1 000,00 €	6 500,00 €	1 000,00 €
Cuivre en Dombes	1 000,00 €	0,00 €	6 500,00 €	3 500,00 €
TCED Théâtre Contemporain en Dombes	9 000,00 €	0,00 €	11 500,00 €	11 500,00 €
CREATELIERS	360,00 €	360,00 €	360,00 €	360,00 €
CULTURLOISIR			2 000,00 €	- €
JUMELAGE (cadeaux aux écoles)	600,00 €	600,00 €	500,00 €	500,00 €
Comité de Jumelage 0,35 € par habitant	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
LA PIE QUI GRATTE	3 520,00 €	2 000,00 €	0,00 €	- €
ARTIS	3 500,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
ARTIS salon Gaudry	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	- €
OMC		5 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €
Son et lumière en Dombes			5 000,00 €	5 000,00 €
Eco Solidaire			800,00 €	800,00 €
TRADITION SUR CHALARONNE	300,00 €	200,00 €	0,00 €	- €
UNION MUSICALE	8 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>31 580,00 €</b>	<b>17 760,00 €</b>	<b>81 460,00 €</b>	<b>70 960,00 €</b>

Subventions 2022 SPORTS				
Associations	Demandes subventions 2021	Subventions versées 2021	Demandes subventions 2022	Total propositions 2022 (sur présentation de factures)
Athlétisme Châtillonnais (VAILLANTE)	3 200,00 €	2 560,00 €	4 000,00 €	2 600,00 €
Athlétisme Châtillonnais (VAILLANTE) Course des lumières			1 000,00 €	1 000,00 €
Basket Club Châtillonnais			2 272,50 €	250,00 €
Cheval en Chalaronne	300,00 €	0,00 €	0,00 €	- €
Badmin'Dombes	600,00 €	500,00 €	600,00 €	500,00 €
F.C.D.B. Football	10 000,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €
Gaule Châtillonnaise	200,00 €	180,00 €	200,00 €	200,00 €
Club Loisirs Sportif Châtillonnais	100,00 €	100,00 €	0,00 €	- €
K.C.C. - Karaté	1 700,00 €	1 360,00 €	1 800,00 €	1 400,00 €
Club de Modélisme	250,00 €	100,00 €	250,00 €	200,00 €
Office Municipal des Sports	5 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	- €
R.T.C. - Rugby	5 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €
Gymnastique Châtillonnaise			0,00 €	- €
Cross Can'AIN			1 976,00 €	500,00 €
Vaillante Handball			5 000,00 €	2 000,00 €
Pétanque			0,00 €	- €
Tennis			2 000,00 €	1 500,00 €
Bien Organiser pour Mieux Soutenir	5 000,00 €	3 500,00 €	5 000,00 €	3 500,00 €
Tir à l'Arc			1 000,00 €	500,00 €
Foot fauteuil Pays e Bâgé			1 000,00 €	- €
Prix de la ville fleurie - Cercle Cycliste Châtillonnais		1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €
Aquadombes	10 000,00 €	10 000,00 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>41 350,00 €</b>	<b>38 650,00 €</b>	<b>37 448,50 €</b>	<b>21 500,00 €</b>

Subventions 2022 ENFANCE ET ENTRAIDES					
	ASSOCIATIONS	Demandes subventions 2021	Subventions versées 2021	Demandes subventions 2022	Total propositions 2022 (sur présentation de factures)
autre	ADMR (Haïssor)	1 170 €	1 170 €	1 170 €	1 170,00 €
autre	AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS	150 €	100 €	150 €	100,00 €
autre	AMICALE SAPEURS POMPIERS	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000,00 €
autre	CHATILLON DYNAMIQUE	2 000 €	2 000 €		
autre	AMICALE COMMERCANTS MARCHE	0 €		1 700 €	1 700,00 €
autre	CHATILLON NATURE EN DOMBES	10 540 €	10 540 €	10 540 €	10 540,00 €
autre	COMITE DE LA FOIRE	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
autre	COMITE DE LA FOIRE (50 tickets cinéma)			250,00 €	250,00 €
autre	DÉLÉGATION DES MISS	1 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
autre	DONNEURS DE SANG	250 €	250 €	250 €	250,00 €
autre	FNATH	300 €	150 €	300 €	100,00 €
autre	Ain Calin Deguess			300 €	300,00 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>22 410,00 €</b>	<b>17 210 €</b>	<b>23 160 €</b>	<b>22 410,00 €</b>

	ASSOCIATIONS	Demandes subventions 2021	Subventions versées 2021	Demandes subventions 2022	Total propositions 2022 (sur présentation de factures)
autre	AMICALE DU PERSONNEL	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
Éducation	APIC	950,00 €	300,00 €	950,00 €	650,00 €
Éducation	OGEC ST-CHARLES	26 000,00 €	20 723,68 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Éducation	Association sportive collège E. Dubois			600,00 €	300,00 €
Éducation	Association sportive collège St Charles	750,00 €	200,00 €	650,00 €	300,00 €
Éducation	L'APEL St-Charles				
Éducation	SOU DES ÉCOLES LAÏQUES COMMERSON				
	<b>TOTAUX</b>	<b>59 700,00 €</b>	<b>53 223,68 €</b>	<b>74 200,00 €</b>	<b>73 250,00 €</b>

	ASSOCIATION Centre social la Passerelle	Demandes subventions 2021	Subventions versées 2021	Demandes subventions 2022	Total propositions 2022
Enfance	Subvention de fonctionnement	295 000,00 €	295 000,00 €	289 000,00 €	289 000,00 €
Enfance	Restauration scolaire (selon le nombre de repas)	11 000,00 €	10 265,50 €	11 000,00 €	11 000,00 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>306 000,00 €</b>	<b>305 265,50 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>

Le montant total des subventions prévisionnelles, qui seront versées sur présentation de justificatifs, est de 488 120,00 €. Quatre élus n'ont pas pris part au vote pour les subventions suivantes : M. MARTINON (Comité de Jumelage), M. CURNILLON (La Gaule Châtillonnaise), M. LEGRAS (Le club de modélisme), et M. FROMONT (France Québec).

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :**

- 21 voix pour, l'attribution des subventions pour 2022 à la Gaule Châtillonnaise, le club de modélisme, le Comité de Jumelage et France Québec,
- 25 voix pour, l'attribution des autres subventions 2022.

### **Rapport n°2 : vote des taux de fiscalité locale - taxes sur foncier bâti et foncier non bâti**

**Monsieur MORIN :** l'état de notification de la Direction Générale des Finances Publiques, informant la collectivité du niveau des bases prévisionnelles de fiscalité pour l'année 2022, a été transmis le 15 mars 2022, comme indiqué ci-dessous :

Fiscalité locale	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux d'imposition communaux 2021	Produits à taux constants
Taxe foncière sur propriété bâti / TFPB	7 123 000,00	32,67 %	2 327 084,00
Taxe foncière sur propriété non bâti / TFPNB	122 500,500	49,93 %	61 164,00

Compte tenu de l'augmentation de 3,40 % des bases fiscales décidée par l'Etat en 2022, le produit des taxes locales connaîtra une hausse de 108 266,00 €, sans évolution des taux.

Monsieur le Maire propose donc de maintenir les taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti au même niveau que l'année précédente.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve les taux de fiscalité 2022 suivants :**

- TFPB (bâti) = 32,67 %,
- TFPNB (non bâti) = 49,93 %.

**Rapport n°3 : vote des budgets primitifs 2022 : budget général (affectation du résultat de fonctionnement) et budgets annexes assainissement, eau, camping, cinéma et nouvelle gendarmerie**

**Budget principal : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022**

**Monsieur MORIN :** le compte administratif de l'exercice 2021 a été présenté et validé lors du conseil municipal du 7 mars 2022. Ce compte administratif présente les résultats suivants :

Affectation résultat	Dépenses	Recettes	Résultat cumulé
Section de fonctionnement Report exercice N-1	5 879 477,59	7 514 809,33 619 132,21	2 254 463,95
Section d'Investissement Report exercice N-1	2 116 086,00	2 185 409,77 35 370,42	104 694,19
Restes à réaliser 2022	207 701,72	405 262,00	197 560,28

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2022, comme suit :  
L'excédent de la section de fonctionnement soit un montant de 2 254 463,95 € est affecté :  
- au compte 1068 en investissement pour un montant de 1 500 000,00 €,  
- au compte 002 en fonctionnement pour un montant de 754 463,95 €.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), autorise le Maire à affecter le résultat des comptes administratifs 2021 pour le budget général comme énoncé.**

**Vote des budgets primitifs 2022 : budget général**

**Monsieur MORIN :** les dépenses et recettes prévisionnelles de ce budget se répartissent de la manière suivante :

BUDGET GENERAL - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE
002	Résultat n-1	754 463,95	619 132,00	Affect RT N-1
013	Atténuation des charges	107 000,00	90 000,00	Remb. IJ+ch. Sociales
042	Opération transfert entre sections	82 000,00	82 000,00	QP Subventions
70	Pdts services, domaine et vtes directes	166 500,00	166 110,00	Voirie, orange, musée, école musique
73	Impots et taxes	5 498 414,00	5 338 466,00	TF, TH, Compensation Etat et Com Com Dombes
74	Dotations, subventions et participations	1 312 773,00	1 335 919,00	Subventions et dotations état, région, département
75	Autres pdts gestion courante	145 000,00	143 000,00	Locations, 40% chq déjeuners salariés
77	Produits exceptionnels	6 000,00	63 700,00	remb. sinistres et TSA cinéma
78	Reprise prov. Créances douteuses	133,00	442,00	Reprise/créances douteuses
	<b>TOTAUX</b>	<b>8 072 283,95</b>	<b>7 838 769,00</b>	

DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE
011	Charges à caractère général	2 128 600,00	2 013 863,00	Fluides, assurances, honoraires...
012	Charges de personnel	2 782 500,00	2 685 100,00	Salaires et charges sociales
014	Atténuation de produits	5 000,00	12 433,00	Dégrèvements TH sur logement vacants
022	Dépenses imprévues	300 000,00	155 727,00	Réserve pour imprévus
023	Virement à la section d'investissement	1 199 463,95	1 122 834,00	Autofinancement
042	Dotations aux amortissements	350 000,00	414 000,00	Dotations annuelles
65	Autres charges gestions courantes	1 067 720,00	1 198 070,00	Sub. aux assoc., Contrib SIEA, service incendie, indem. élus
66	Charges financières	228 000,00	225 300,00	Interets des emprunts + variation ICNE
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	11 000,00	Divers (lauréars sport, franchise sinistre...)
68	Prov. Créances douteuses	-	442,00	Créances douteuses
	<b>TOTAUX</b>	<b>8 072 283,95</b>	<b>7 838 769,00</b>	

BUDGET GENERAL - SECTION INVESTISSEMENT				
RECETTES				
LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE	
Résultat n-1	104 694,19	35 370,00	Affectation RT N-1	
Virement section fonctionnement	1 199 463,95	1 122 834,00	Virement entre sections	
Produits de cessions	-	28 900,00	Cession matériel Espaces Verts	
FCTVA	50 000,00	65 000,00	TVA sur investissement	
Taxe aménagement	150 000,00	100 000,00	Sur constructions	
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 500 000,00	1 200 000,00	Affectation RT N-1	
Revente EPF	-	177 000,00	Revente EPF anciennement Bachelard	
Dotations aux amortissements	350 000,00	414 000,00	Contre partie BF	
Opération ordre	-	24 180,00	Part TVA régul. travaux piscine	
Subvention à recevoir	188 093,00	544 890,00	Subventions sur investissement	
Avance remboursée budget gendarmerie	200 000,00	-	Avance remb. Du budget gendarmerie 2021	
Reste à réaliser	405 262,00	36 640,00	Subventions à recevoir	
	<b>TOTAUX</b>	<b>4 147 513,14</b>	<b>3 748 814,00</b>	

DEPENSES				
LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE	
Remboursement annuités emprunts	1 130 000,00	1 108 000,00	Annuités emprunts	
Amortissement subventions	82 000,00	82 000,00	Subventions reçues sur investissements	
Attribution de compensation invest.	15 000,00	-	CMAE reversé à CCD - TOM POUCE	
Dépenses imprévues	85 000,00	105 000,00	Divers	
Annuités EPF	20 000,00	51 500,00	Annuités des invest. passés/EPF	
Dépôt et caution reçus	5 000,00	6 000,00	Divers	
Investissements de l'année	2 602 811,42	2 295 804,00	Selon detail joint	
Reste à réaliser	207 701,72	100 510,00	Travaux pas terminés	
	<b>TOTAUX</b>	<b>4 147 513,14</b>	<b>3 748 814,00</b>	

**Monsieur MORIN** : les opérations d'investissement programmées cette année sont les suivantes :

... / ...

INVESTISSEMENTS en 2022	DEPENSES TTC	RECETTES	SOLDE
Electrification - Citélum	110 000,00		110 000,00
Terrain synthétique + piste athlétisme	1 081 480,00	448 000,00	633 480,00
Informatique	77 094,56	28 093,00	49 001,56
Réserves foncières	3 000,00		3 000,00
Véhicules	73 160,00		73 160,00
Outillage Services Techniques	17 200,00		17 200,00
Cimetière exhumations	30 000,00		30 000,00
Terrain tennis	43 382,08	36 640,00	6 742,08
Poste transfo rue Guichenon	3 000,00		3 000,00
Voirie PROG 2019	17 768,40		17 768,40
Bornes électriques	10 497,20		10 497,20
Etude réfection église	40 000,00		40 000,00
Nouvelle gendarmerie remboursement avance	-	200 000,00	- 200 000,00
Voirie Avenue Foch+ avenue des sports	414 950,00		414 950,00
Rucher pédagogique	2 000,00	5 000,00	- 3 000,00
Espace naturel	25 000,00	4 822,00	20 178,00
Divers travaux bâtiments	232 401,45	41 000,00	191 401,45
Travaux gymnases	63 840,00		63 840,00
Aménagement mobilier urbain	38 700,00		38 700,00
Voirie PROG 2021 et 2022	171 418,03	16 000,00	155 418,03
Illuminations	6 281,42		6 281,42
Sécurité vidéosurveillance	13 000,00		13 000,00
PLU	7 500,00		7 500,00
Micro Folies	58 000,00		58 000,00
Plan nature 2022-2026	10 000,00		10 000,00
Voirie rue Barrit	35 000,00		35 000,00
Aire camping cars	105 000,00		105 000,00
Sécurité piste cyclable	10 000,00		10 000,00
Eclairage mise en LED gymnases	64 840,00		64 840,00
Armement sécurité police municipale	6 000,00		6 000,00
Travaux conservation patrimoine	40 000,00		40 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>2 810 513,14</b>	<b>779 555,00</b>	<b>2 030 958,14</b>

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve le budget primitif 2022 du budget général.**

### **Vote des budgets primitifs 2022 : budget Assainissement**

**Monsieur LEGRAS** : le budget tel que prévu nous inspire quatre remarques.

La première porte sur les grands postes : à savoir, la station d'épuration et la gendarmerie, deux investissements majeurs que nous supportons sans réserve. Ces investissements ont nécessité de réunir la commission d'appel d'offres, à laquelle nous avons été conviés. Cela nous a permis d'apporter notre contribution.

La deuxième remarque porte sur les postes moins onéreux, mais tout aussi importants pour Châtillon : terrain synthétique, avenue Foch, Micro Folies. Nous avons quelques bribes d'information, nous n'avons jamais vu de plans, nous n'en connaissons pas les limites. À l'inverse, il y a des commissions où cela marche très bien. La dernière commission sur le camping s'est très bien passée. Lors du débat sur la police municipale, tout le monde a pu s'exprimer, même si nous ne sommes pas obligatoirement tombés sur un accord.

La troisième remarque porte sur tout ce qui concerne l'énergie. Sur le budget que vous avez présenté, vous prévoyez uniquement d'installer des LED dans les gymnases. Nous ne voyons rien sur la substitution des énergies fossiles dans les bâtiments publics. Ces investissements sont susceptibles d'avoir des aides gouvernementales ou régionales, voire départementales, et en plus, nous disposons au niveau de la Communauté de Communes, d'un service pour nous accompagner.

La quatrième remarque porte sur les 40 000,00 € prévus pour la réfection de l'église. Nous considérons que l'église, les halles, et tout le centre historique, constituent « l'ADN de Châtillon ». Nous trouvons donc un peu dommage de faire une première étape sur la réfection de l'église. Nous préférerions démarrer sur quelque chose de plus global.

Nous ne sommes pas contre ce budget. Nous avons bien compris les contraintes budgétaires. Nous voulons réagir et ne pas cautionner ces méthodes qui consistent à nous exclure, sauf lorsque c'est obligatoire, des instances de consultation.

**Monsieur le Maire :** rassurez-vous, vous l'avez vu dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, beaucoup d'actions sont menées en direction des économies d'énergie. Au niveau de l'éclairage, c'est un investissement de 64 000 € qui engendrera des économies de fonctionnement. Via la Communauté de Communes, il existe une structure départementale, mais qui accompagne les particuliers seulement. S'agissant de l'église, nous avons besoin d'un audit spécifique avant de lancer des travaux. C'est un bâtiment particulier, encadré par la DRAC et le Diocèse.

Vous êtes associés à chaque fois qu'il y a besoin que vous le soyez. Réglementairement parlant, vous êtes bien associés à l'ensemble des études.

**Monsieur MORIN :** les dépenses et recettes prévisionnelles de ce budget se répartissent de la manière suivante :

BUDGET ASSAINISSEMENT - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE
002	Résultat n-1	342 154,66	256 000,00	Affect RT N-1
042	Opération transfert entre sections	31 000,00	29 000,00	QP Subventions
70	Pdts services, domaine et vtes directes	200 000,00	215 000,00	Redevance assainismt collectif+PAC
75	FCTVA/fonctionnement	-	1 570,00	FCTVA/fonctionnement autorisé
	<b>TOTAUX</b>	<b>573 154,66</b>	<b>501 570,00</b>	
DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE
011	Charges à caractère général	69 600,00	79 900,00	Fluides, assurances, honoraires...
012	Charges de personnel	-	10 000,00	Salaires et charges sociales
023	Virement à la section de fonctionnement	288 699,66	205 770,00	Autofinancement
042	Dotations aux amortissements	200 000,00	200 000,00	Dotations annuelles
65	Autres charges gestion courante	5,00	-	Arrondis TVA
66	Charges financières	14 850,00	5 900,00	Interets des emprunts + variation ICNE
	<b>TOTAUX</b>	<b>573 154,66</b>	<b>501 570,00</b>	

BUDGET ASSAINISSEMENT - SECTION INVESTISSEMENT			
RECETTES			
LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE
Affectation résultat n-1	784 641,43	569 554,00	Affect. Résultat N-1
Virement section fonctionnement	288 699,66	150 570,00	CF budget fonctionnement
FCTVA	-	15 000,00	TVA sur investissement N-1
Autres réserves	-	326 946,00	
Dotations aux amortissements	200 000,00	200 000,00	Contre partie BF
Subventions équipement	722 358,00	36 250,00	Subvention sur travaux
Reste à réaliser	36 500,00	90 560,00	Subventions à recevoir
<b>TOTAUX</b>	<b>2 032 199,09</b>	<b>1 388 880,00</b>	
DEPENSES			
LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE
Remboursement annuités emprunts	37 000,00	35 500,00	Annuités emprunts
Amortissement subventions	31 000,00	29 000,00	Subventions reçues sur investissements
Travaux	1 732 968,84	919 473,00	Nouvelle station épuration + travaux divers
Reste à réaliser	231 230,25	404 907,00	Travaux pas terminés
<b>TOTAUX</b>	<b>2 032 199,09</b>	<b>1 388 880,00</b>	

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve le budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement.

### Vote des budgets primitifs 2022 : budget Eau

**Monsieur MORIN** : Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2022, comme suit :

L'excédent de la section de fonctionnement soit un montant de 575 700,98 € est affecté :

- au compte 1068 en investissement pour un montant de 50 000,00 €,
- au compte 002 en fonctionnement pour un montant de 525 700,98 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), autorise le Maire à affecter le résultat des comptes administratifs 2021 pour le budget annexe Eau, comme énoncé.

**Monsieur MORIN** : les dépenses et recettes prévisionnelles de ce budget se répartissent de la manière suivante :

BUDGET EAU - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE
002	Résultat n-1	525 700,98	391 257,00	Affect RT N-1
042	Opération transfert entre sections	17 000,00	17 000,00	QP Subventions
70	Pdts services, domaine et vtes d	150 000,00	150 000,00	Taxe sur l'eau
	<b>TOTAUX</b>	<b>692 700,98</b>	<b>558 257,00</b>	

DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE
011	Charges à caractère général	3 100,00	6 600,00	Fluides, entretien, honoraires...
042	Dotations aux amortissements	110 000,00	120 000,00	Dotations annuelles
65	Autres charges gestion courante	5,00	-	Arrondis TVA
	<b>TOTAUX</b>	<b>113 105,00</b>	<b>126 600,00</b>	

BUDGET EAU - SECTION INVESTISSEMENT				
RECETTES				
LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE	
Affectation résultat n-1	360 370,92	277 863,48	Affectation RT N-1	
Autres réserves (c/1068)	50 000,00	150 000,00	Autres réserves (c/1068)	
Subventions	-	71 600,00	Subventions	
Subventions RAR	46 440,00	-	Agence eau : route de St Trivier	
Dotations aux amortissements	110 000,00	120 000,00	Contre partie BF	
	<b>TOTAUX</b>	<b>619 463,48</b>		

DEPENSES				
LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE	
Amortissement subventions	17 000,00	17 000,00	Subventions reçues sur investissements	
Travaux RAR	23 431,30	179 647,48	Route St Trivier	
Travaux	325 000,00	422 816,00	Txv Trédonnière-Champaye-Gambetta, Foch, Pasteur, Alberts...	
Autres	201 379,62	-	Réserve pour investissement futur château eau	
	<b>TOTAUX</b>	<b>619 463,48</b>		



Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve le budget primitif 2022 du budget annexe Eau.

### Vote des budgets primitifs 2022 : budget Camping

Monsieur MORIN : les dépenses et recettes prévisionnelles de ce budget se répartissent comme suit :

BUDGET CAMPING - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE
002	Excédent de fonctionnement reporté	11 560,30	-	Affect RT N-1
70	Redevances et recettes diverses	80 819,70	90 773,00	Locations encaissées
73	Taxes séjours	3 000,00	4 500,00	Taxes sur séjours campeurs
74	Dotations et participations	25 000,00	33 000,00	Subvention équilibre budget général (dû Covid < loc)
	<b>TOTAUX</b>	<b>120 380,00</b>	<b>128 273,00</b>	
DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE
002	Résultat n-1	-	2 741,00	Affect RT N-1 (perte)
011	Charges à caractère général	49 200,00	48 050,00	Fluides, entretien, honoraires...
012	Charges de personnel	51 000,00	51 000,00	Gérants et saisonniers
042	Dotations aux amortissements	20 000,00	26 000,00	Dotations annuelles
65	Autres charges gestion courante	5,00	-	Arrondis TVA
66	Charges financières	175,00	482,00	Interets des emprunts + variation ICNE
	<b>TOTAUX</b>	<b>120 380,00</b>	<b>128 273,00</b>	

BUDGET CAMPING - SECTION INVESTISSEMENT				
RECETTES				
LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE	
Affectation résultat n-1	21 641,19	12 244,00	Affectation RT N-1	
Dotations aux amortissements	20 000,00	26 000,00	Contre partie BF	
<b>TOTAUX</b>	<b>41 641,19</b>	<b>38 244,00</b>		
DEPENSES				
LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE	
Remboursement annuités emprunts	6 200,00	6 000,00	Annuités emprunts	
Travaux	35 441,19	32 244,00	Travaux VRD voirie 1ère tranche	
<b>TOTAUX</b>	<b>41 641,19</b>	<b>38 244,00</b>		

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve le budget primitif 2022 du budget annexe camping.

### Vote des budgets primitifs 2022 : budget Cinéma

Monsieur MORIN : les dépenses et recettes prévisionnelles de ce budget se répartissent de la manière suivante :

... /...

BUDGET CINEMA - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE
002	Résultat n-1	66 610,71	-	
70	Redevances et recettes diverses	65 394,29	7 000,00	Entrées cinéma
74	Dotations et participations	21 000,00	120 000,00	Subvention équilibre budget général
	<b>TOTAUX</b>	<b>153 005,00</b>	<b>127 000,00</b>	
DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE
011	Charges à caractère général	152 800,00	126 800,00	Fluides, entretien, honoraires...
012	Charges de personnel	200,00	200,00	Indemnités de régie
65	Autres charges gestion courante	5,00	-	Arrondis déclarations TVA
	<b>TOTAUX</b>	<b>153 005,00</b>	<b>127 000,00</b>	

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve le budget primitif 2022 du budget annexe cinéma.

#### Vote des budgets primitifs 2022 : budget Nouvelle gendarmerie

Monsieur MORIN : les dépenses et recettes prévisionnelles de ce budget se répartissent de la manière suivante :

BUDGET NOUVELLE GENDARMERIE - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE
002	Résultat n-1	0,23	-	
74	Dotations, subventions et participations	4 000,00	-	Communes membres du GFP
75	Autres produits gestion courante	4,77	-	Arrondis TVA
	<b>TOTAUX</b>	<b>4 005,00</b>	<b>-</b>	
DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE
65	Autres charges gestion courante	5,00	-	Arrondis TVA
66	Charges financières	4 000,00	-	Taux variable période mobilisation
	<b>TOTAUX</b>	<b>4 005,00</b>	<b>-</b>	

BUDGET NOUVELLE GENDARMERIE - SECTION INVESTISSEMENT				
RECETTES				
LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE	
Affectation résultat n-1	49 161,15	-	Affectation RT N-1	
Emprunt	1 143 800,00	-	Emprunt souscrit	
Subventions	207 038,85	-	30 % de DGGN et DSIL	
Avance remboursable commune	-	200 000,00	Contre partie BF	
<b>TOTAUX</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>200 000,00</b>		
DEPENSES				
LIBELLE	MONTANT 2022	N-1 2021	COMMENTAIRE	
Nouvelle gendarmerie	1 200 000,00	200 000,00	Tvx nouvelle gendarmerie	
Remboursement avance n-1	200 000,00	-	Remb. Avance 2021 au budget général	
<b>TOTAUX</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>200 000,00</b>		

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve le budget primitif 2022 du budget annexe Nouvelle gendarmerie.**

#### **Rapport n°4 : fixation de la redevance d'assainissement collectif**

**Michel JACQUARD** : afin d'autofinancer une partie de l'opération de reconstruction de la station d'épuration et de poursuivre les travaux de mise en séparatif des réseaux, il est proposé de faire évoluer la redevance d'assainissement collectif appliquée aux 2 495 abonnés, comme suit :

- Part fixe : instauration pour un montant de 10,00 € par an et par abonné au service,
  - Part variable : évolution de 0,3841 € / m<sup>3</sup> à 0,4033 € / m<sup>3</sup> sur le volume d'eau consommé.
- Cette augmentation de la redevance communale, additionnée à celle prévue au contrat de Délégation de Service Public de la société Suez (+4,43 %), représenterait une hausse d'environ 19,00 € par an, pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup>.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), fixe les nouveaux tarifs de la part communale du service public de l'assainissement collectif, comme suit :**

- Part fixe (instauration) = 10,00 € par an et par abonné au service,
- Part variable = 0,4033 € / m<sup>3</sup> sur le volume d'eau consommé (au lieu de 0,3841 € / m<sup>3</sup>).

#### **Rapport n°5 : provisionnement pour créances douteuses de l'année 2022**

**Monsieur MORIN** : la Trésorerie de Châtillon-sur-Chalaronne a communiqué à la mairie, le 7 mars 2022, l'état des créances douteuses prévisionnelles au 31.12.2022 listées ci-après :

TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE DU	DERNIÈRE ACTION	C/491x
T-615	16/09/2020	4146	1 647,51	SATD Positive 26/11/2021	247,13
T-1398	20/12/2019	4146	40,00	SATD employeur négative - 22/06/21	6,00
T-437	03/05/2018	4116	72,25	SATD bancaire positive sans provision - 01/02/19	10,84
T-846	17/07/2018	4116	72,25	avis somme a payer acte créé - 15/11/18	10,84
T-1318	26/11/2019	4116	53,57	Attente réponse huissier ou TI 18/05/2021	8,04
T-1318	26/11/2019	4146	146,43	Attente réponse huissier ou TI 18/05/2021	21,96
T-385	10/06/2020	4116	28,00	Code empêchement « ANV contentieux » 20/01/2022 - 01/01/2099	4,20
			2 060,01	Total à provisionner	309,00

La Commune doit provisionner une recette de fonctionnement au budget général à hauteur de 15 % sur le compte 7817, en intégrant la reprise de provision de l'année précédente : 442,00 € (année 2021) - 309,00 € (année 2022) = 133,00 €.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), décide de constituer une provision pour créances douteuses et d'inscrire au budget primitif 2022 du budget principal un montant annuel du risque encouru de : 133 €.**

#### **Rapport n°6 : contrat de prêt à taux fixe avec la Banque Postale pour la nouvelle gendarmerie**

**Monsieur le Maire** : suite à l'autorisation du Conseil Municipal de consulter les établissements bancaires pour financer la construction de la nouvelle gendarmerie, plusieurs offres de prêts ont été reçues de la part de la Banque des Territoires, de la Banque Postale, et du Crédit Agricole. Après analyse de ces différentes offres, je demande aux conseillers de valider le contrat de prêt avec la Banque Postale, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt : 2 500 000,00 €.

Durée totale du prêt : 27 ans et 1 mois.

Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire. Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

- Phase de mobilisation :

Durée : 2 ans, soit du 22/04/2022 au 22/04/2024.

Montant minimum de versement : 150 000,00 €.

Taux d'intérêt annuel : index €STR (actuellement négatif), assorti d'une marge de + 0,77 %.

- Tranche obligatoire :

Durée d'amortissement : 25 ans et 1 mois, du 22/04/2024 au 01/05/2049.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,56 %.

Mode d'amortissement : échéances constantes.

Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve les termes du projet de contrat de prêt, et autorise le Maire à signer ledit contrat.**

### **Rapport n°7 : création des emplois saisonniers espaces verts, voirie, musée et camping**

**Philippe PERREAULT** : compte tenu des besoins saisonniers en personnel pour cette année, il est proposé la création des emplois contractuels suivants :

- Service espaces verts : 2 agents à temps complet du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2022. La rémunération sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

- Service voirie : 1 agent à temps complet du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2022 (pour le traçage) et 1 agent à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022. La rémunération sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

- Service musée : 1 agent à temps complet du 1<sup>er</sup> mai au 16 octobre 2022. La rémunération sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint du patrimoine.

- Service camping : 2 agents à temps complet du 26 mars au 14 octobre 2022 (gérants) et 1 agent à temps complet du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2022 (entretien), rémunérés sur la base du grade d'adjoint technique.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve la création des emplois saisonniers contractuels comme énoncés.**

### **Rapport n°8 : création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022**

**Philippe PERREAULT** : le service administratif Ressources humaines est composé de deux agents à temps plein : une responsable et une assistante, principalement en charge du suivi des activités des agents (plannings, formations, congés, maladies, disponibilités, ...), du traitement des paies, de la gestion des demandes d'emploi et de stage, ainsi que des remplacements temporaires. L'emploi d'assistante en RH correspond à un surcroît d'activité. Il est pourvu depuis 17 mois, et jusqu'au 30 avril, par un contrat aidé de type PEC Jeune.

Afin de pérenniser cet emploi tout en l'élargissant progressivement à d'autres tâches administratives, Monsieur le Maire demande aux conseillers de créer un emploi de catégorie C avec le grade d'adjoint administratif 35/35<sup>ème</sup>. L'agent occupant actuellement ce poste serait reconduit sur cet emploi permanent.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), décide de créer un emploi de catégorie C, cadre d'emploi adjoint administratif, à temps plein, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.**

## Rapport n°9 : attribution des marchés de travaux pour la construction de la station d'épuration

**Monsieur le Maire :** pour rappel, la procédure d'appel d'offres pour les travaux de reconstruction de la station d'épuration s'est déroulée selon les étapes suivantes :

9 septembre 2021 : envoi de l'avis d'appel public à la concurrence au Bulletin Officiel.

24 septembre 2021 : date limite de réception des candidatures.

29 octobre 2021 : sélection des candidats admis à présenter une offre.

1<sup>er</sup> février 2022 : date limite de réception des offres et réunion d'ouverture des offres.

10 février 2022 : réunion intermédiaire pour choisir les candidats admis à négocier.

11 février 2022 : audition des candidats en mairie.

17 février 2022 : envoi de la première série de questions aux entreprises.

3 mars 2022 : réception des réponses aux questions posées par la collectivité.

28 mars 2022 : réunion de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.), pour la présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre et le choix du lauréat.

Trois groupements d'entreprises ont participé à la procédure de négociation : SAUR, OTV et SOURCES. Les critères pondérés de notation des offres se répartissaient entre la valeur technique, à hauteur de 55 %, et le prix des prestations, à hauteur de 45 %. L'offre jugée économiquement la plus avantageuse a été déterminée en fonction des notations et du classement suivants :

	Note	BASE			VARIANTE	
		SAUR	OTV	SOURCES	SAUR	OTV
		Propo de notation	Propo de notation	Propo de notation	Propo de notation	Propo de notation
<b>Valeur technique :</b>		<i>note</i>	<i>note</i>	<i>note</i>	<i>note</i>	<i>note</i>
A - Réponses aux exigences de traitement et niveaux de performances	25	14,50	15,00	14,50	15,00	15,50
B - Organisation du chantier, phasage, continuité de service, délais, modalités de réalisation des	18	10,08	10,08	10,80	9,72	10,08
C - Fiabilité et sécurité de fonctionnement	14	9,80	9,45	9,80	9,80	9,45
D - Qualité des matériels et matériaux proposés, exploitabilité et maintenance de l'installation	12	8,80	7,20	8,00	8,80	6,80
E - Réponse aux autres exigences (Génie civil, bâtiments neufs, rénovation, électricité...)	12	6,60	6,60	8,40	7,50	6,60
F - Qualité environnementale (projet architectural, impact sur les riverains, démarche durable)	10	6,00	6,25	4,50	6,25	6,25
G - Qualité de l'offre	9	6,00	6,00	7,20	6,00	6,00
<b>Note Valeur Technique</b>	<b>100</b>	<b>61,78</b>	<b>60,58</b>	<b>63,20</b>	<b>63,07</b>	<b>60,68</b>
<b>Pondération</b>	<b>55%</b>	<b>55%</b>	<b>55%</b>	<b>55%</b>	<b>55%</b>	<b>55%</b>
<b>Note pondérée</b>	<b>55</b>	<b>34,0</b>	<b>33,3</b>	<b>34,8</b>	<b>34,7</b>	<b>33,4</b>
<b>Prix :</b>						
A - Coûts d'investissement		6 600 508,00	5 812 800,00	5 811 862,00	6 061 938,00	6 112 800,00
Notation	30	72,9	100,0	100,0	91,4	89,6
B - Exploitation		433 641,21	310 705,25	308 274,27	427 223,94	310 408,67
Notation	15	71,1	99,2	100,0	72,2	99,3
<b>Note Prix</b>	<b>45</b>	<b>32,5</b>	<b>44,9</b>	<b>45,0</b>	<b>38,2</b>	<b>41,8</b>
<b>NOTE TOTALE</b>	<b>100</b>	<b>66,5</b>	<b>78,2</b>	<b>79,8</b>	<b>72,9</b>	<b>75,2</b>
Classement		5	2	1	4	3

Au vu de ces éléments, il est proposé aux conseillers d'attribuer les marchés de travaux au groupement d'entreprises SOURCES, pour un montant global de 5 811 862,00 € H.T.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), attribue la réalisation des travaux de reconstruction de la station d'épuration au groupement d'entreprises suivant : SOURCES, mandataire (92000 NANTERRE), BRUNEL, co-contractant (42600 SAVIGNEUX), GUINOT TP, sous-**

traitant (71210 MONTCHANIN), SAP2I, sous-traitant (21600 LONGVIC), et BESSARD Architectes, sous-traitant (71100 CHALON-SUR-SAONE) ;  
Pour un montant global de 5 811 862,00 € H.T.  
Il autorise le Maire à signer le marché public de travaux correspondant.

**Rapport n°10 : projet de protocole d'accord transactionnel avec les sociétés Béton Vicat et SUEZ Eau France**

**Michel JACQUARD** : pour mémoire, Béton Vicat est une société de production de béton établie sur la zone industrielle, au Champ de l'Allée. Pour les besoins de son activité, elle bénéficie de deux branchements d'eau potable munis d'un compteur propre. Le litige a porté sur la partie « collecte des eaux usées » des factures établies depuis le mois d'octobre 2008 pour les deux branchements. En effet, Béton Vicat a estimé ne pas être redevable de telles sommes, compte tenu de l'absence de raccordement de son installation au réseau d'assainissement et de rejets des eaux usées pour l'activité de production de béton et d'anhydrite.

Après tentative de règlement amiable, Béton Vicat a saisi le tribunal judiciaire, qui lui a donné raison par jugement en date du 15 mai 2019 et a condamné la Commune à lui rembourser la somme de 55 561,97 €, somme réglée par virement.

La Commune a sollicité une expertise et fait appel. L'expert désigné a rendu son rapport le 29 juillet 2021 et a retenu que pour le compteur B, il fallait distinguer la période 2008 - 2012 et la période postérieure. En effet, compte tenu de la modification de la centrale à béton, pour la période antérieure, il y aurait pu y avoir des rejets dans le réseau d'eaux usées en estimant que 60 % des eaux consommées étaient rejetées. Ainsi, l'expert en a déduit que le total à rembourser par la Commune à Béton Vicat a pour valeur 44 637,98 €. Ayant pris connaissance de ces données, il est apparu à Béton Vicat, la Commune et l'exploitant du réseau SUEZ, qu'il était possible de s'accorder par voie de protocole avec versement d'une indemnité transactionnelle.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer le protocole d'accord transactionnel prévoyant le versement d'une indemnité de 10 923,99 € au profit de la Commune.

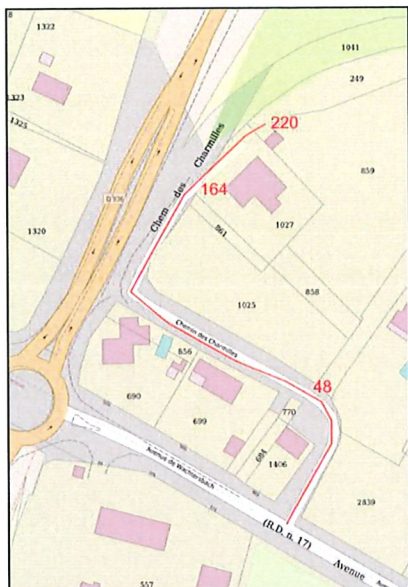
**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), autorise le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel.**

**Rapport n°11 : dénomination de deux voiries communales « Chemin des Charmilles » et « Impasse des Genêts »**

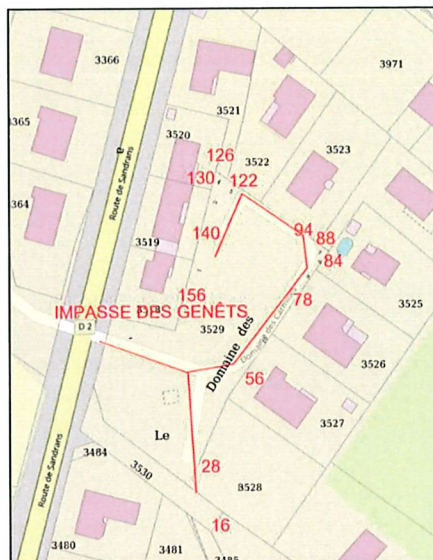
**Michel JACQUARD** : le choix du système de numérotation des habitations (classique ou métrique) et l'attribution des noms de voiries (chemins, rues, impasses, ...) appartiennent au conseil municipal. Afin de supprimer les doublons et d'améliorer l'orientation des services de secours et de sécurité, ainsi que des services de livraison, la commission urbanisme propose régulièrement de reprendre certains secteurs.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de valider les propositions de la commission urbanisme formulée le 17 mars 2022, à savoir :

... / ...



- « Chemin des Charmilles » : le but est de garder l'appellation d'origine qui avait été modifiée en 2014 en « Impasse des Charmilles » (cette appellation n'avait jamais été diffusée / communiquée aux organismes extérieurs).



- « Impasse des Genêts » : elle correspond à la voie de desserte du lotissement privé du Domaine des Charmilles, Route de Sandrans. Elle avait été nommée en « Chemin des Charmilles », sans qu'une délibération du conseil municipal eut été prise.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), décide de nommer ces deux voies communales : « Chemin des Charmilles » et « Impasse des Genêts ».**

**Rapport n°12 : convention relative au fonctionnement de la fourrière automobile avec la société Ain Auto Assistance**

**Philippe PERREAULT** : en centre-ville, de plus en plus de véhicules stationnent de manière gênante sur la voie publique, et ce, malgré les procès-verbaux avec contravention dressés régulièrement par les agents de la police municipale. Le Code de la Route permet à l'autorité publique locale de procéder à l'enlèvement du véhicule et à sa mise en fourrière. Monsieur le Maire propose donc aux conseillers de passer avec l'entreprise Ain Auto Assistance une convention pour la mise en fourrière automobile (à Bourg-en-Bresse) des véhicules gênants pour la circulation ou le stationnement. Les frais d'enlèvement (121,27 € TTC) et de gardiennage (6,42 € TTC / jour) seront facturés par le prestataire aux propriétaires des véhicules, et à défaut de paiement, pris en charge par la Commune. La durée de la convention est fixée à un an. Elle sera renouvelable tacitement chaque année sans pouvoir excéder 3 ans.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve les termes de la convention pour la mise en fourrière automobile des véhicules gênants telle que présentée et autorise le Maire à la signer avec la société Ain Auto Assistance.**

**Rapport n°13 : conventions de participation aux frais de raccordement électrique de constructions nouvelles avec M. Justin FRANCOIS et la S.C.I. J2BP**

**Michel JACQUARD** : des permis de construire ont été déposés pour la création de logements par M. Justin FRANCOIS, Chemin de Cotton, pour la construction d'une maison individuelle

et la S.C.I. J2BP, sur Les Roux, pour l'aménagement de 3 logements dans un bâtiment existant. Ces travaux nécessitent des extensions du réseau public de distribution d'électricité. Des devis ont été adressés par ENEDIS à la collectivité, à savoir :

- 4 340,88 € TTC pour les travaux de raccordement de la maison individuelle,
- 3 335,86 € TTC pour les travaux de raccordement des 3 logements dans l'immeuble existant.

Le Code de l'Urbanisme permet à la Commune de récupérer ces sommes auprès des bénéficiaires des raccordements, étant donné que les travaux relèvent d'extensions limitées d'une longueur inférieure à 100 mètres et que les réseaux sont dimensionnés pour correspondre exclusivement aux besoins des projets. Les deux pétitionnaires ont accepté le 27 septembre 2021 de rembourser l'intégralité des frais d'extension du réseau ENEDIS à la collectivité. Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec eux les conventions de participation aux frais de raccordement.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve les termes des conventions de participation aux frais de raccordement au réseau électrique et autorise le Maire à les signer.**

### Rapport complémentaire : aménagement du terrain synthétique au stade de l'Europe

**Monsieur le Maire :** la Commune a pour projet la transformation du terrain de football naturel du complexe sportif de l'Europe en terrain synthétique. Cette opération prévoit également le réaménagement de la piste d'athlétisme. La période de préparation du chantier est fixée à quatre semaines à compter de la notification du marché, suivie de douze semaines de travaux. Le marché de travaux est passé selon la procédure adaptée (article L.2123 du Code de la Commande Publique). Il est décomposé en deux tranches et comprend deux variantes :

- Une tranche ferme (TF) : terrains de sport, VRD et clôtures.
- Une tranche conditionnelle (TC) : éclairage sportif.
- Variante 1 (V1) : remplissage organique à base de sable.
- Variante 2 (V2) : extension de la piste d'athlétisme avec un remplissage liège.

Les critères de sélection des offres avec leur pondération étaient les suivants : prix des prestations = 45 % et valeur technique = 55 %. Chaque candidat se voit attribuer une note globale sur 100. L'offre jugée économiquement la plus avantageuse, après négociation, a été déterminée en fonction des notations et du classement suivants :

Candidats	Note Prix	Note VT	Note Totale	Classement
<b>BASE</b>				
PARCS & SPORTS	43,28	53,49	96,77	2
TERIDEAL	45,00	55,00	100,00	1
<b>BASE + TC</b>				
PARCS & SPORTS	43,45	53,49	96,94	2
TERIDEAL	45,00	55,00	100,00	1
<b>BASE + V2</b>				
PARCS & SPORTS	41,68	53,49	95,17	2
TERIDEAL	45,00	55,00	100,00	1
<b>BASE + V2 + TC</b>				
PARCS & SPORTS	41,88	53,49	95,37	2
TERIDEAL	45,00	55,00	100,00	1
<b>V1</b>				
PARCS & SPORTS	43,44	51,41	94,85	2
TERIDEAL	45,00	55,00	100,00	1
<b>V1 + TC</b>				
PARCS & SPORTS	43,60	51,41	95,01	2
TERIDEAL	45,00	55,00	100,00	1



Au vu de ces éléments, il est proposé aux conseillers d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise TERIDEAL, pour un montant de :  
Base gazon synthétique 50 mm liège : 747 821,80 €.  
V2 extension piste d'athlétisme : 125 519,00 €.  
TC éclairage : 42 181,00 €.  

---

= **TOTAL : 915 521,80 € H.T.**

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), attribue la réalisation des travaux d'aménagement du terrain synthétique au stade de l'Europe au groupement d'entreprises TERIDEAL TARVEL (69740 GENAS), mandataire, C'CLOT (69140 RILLIEUX-LA-PAPE) et PERRIER TP (01400 NEUVILLE-LES-DAMES) ;**

**Pour un montant total de 915 521,80 € H.T.**

**Il autorise le Maire à signer le marché public de travaux correspondant.**

#### **Rapport n°14 : décisions du Maire prises en vertu des délégations**

Les décisions n°D-2022-001, 002 et 003 ont été adressées avec la note de synthèse.

#### **Rapport n°15 : informations Déclarations d'Intention d'Aliéner**

La liste des DIA du mois de mars 2022 a été adressée avec la note de synthèse.

#### **Rapport n°16 : informations du Maire**

Monsieur le Maire : je voudrais féliciter Michel CHAMBON pour la bonne organisation de la Foire de Châtillon, événement qui n'avait pas eu lieu depuis deux ans. Je voulais également saluer la venue de nos amis de Wächtersbach qui étaient présents grâce à une délégation de 13 personnes.

Les chiffres concernant les demandeurs d'emploi au 15 février et au 15 mars sont les suivants :  
Nombre de demandeurs : 203 -> 199. Hommes : 110 -> 113, femmes : 93 -> 86. Indemnisables : 157 -> 153, non indemnisables : 46 -> 46.

A l'agenda : le mardi 5 avril, ouverture de l'exposition de peintures à l'Hôtel-Dieu. Le jeudi 7 avril, concours de belote de l'Age d'or à l'espace Bel Air. Lundi 18 avril, chasse aux œufs de Pâques organisée par le Comité des fêtes.

Dimanches 10 avril et 24 avril : élection présidentielle.

#### **Rapport n°17 : informations des Adjointes**

**Monsieur PERREAULT** : les travaux rue Barrit sont en cours, afin d'élargir le trottoir pour sécuriser les piétons, notamment les familles qui habiteront les deux immeubles actuellement en construction. L'accès au Clos Janin sera possible par un nouvel escalier qui sera créé contre la maison située au croisement avec la rue Clément Désormes. L'accès pour les fauteuils et poussettes devra toujours s'effectuer par le petit portail. La chaussée sera rétrécie avant le carrefour, ce qui empêchera les véhicules d'empiéter sur la voie d'en face lorsqu'ils tournent à gauche.

**Monsieur JACQUARD** : la commission Urbanisme aura lieu ce jeudi à 18 heures. Une présentation de l'exposition sur la Maison d'Izieu est prévue à la Médiathèque, ce vendredi à 18 heures.

**Monsieur le Maire** : Madame BAS-DESFARGES s'est rendue récemment au Congrès des Villes et Villages Fleuris de France à Meaux (environ 400 participants).

**Monsieur CURNILLON** : une chasse aux œufs organisée par les commerçants sous les Halles le samedi 16 avril.

**Monsieur le Maire** : pour information, notre apprentie au service Communication a été élue troisième dauphine Miss Châtillon Pays de Dombes.

Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les participants, à savoir, le public, le Directeur général des services, la presse, et la chargée de communication.

\*\*\*

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 23 mai 2022 à 18 heures 30.**

La séance est levée à 20h30.

Pour extrait certifié conforme,  
M. le Maire  
Patrick MATHIAS

